

Les "réalisations exemplaires", point essentiel du programme national

Autor(en): **Notter, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **69 (1974)**

Heft 2-fr: **Numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 : orientation et propositions**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les «réalisations exemplaires», point essentiel du programme national

L'élément principal et commun, sur le plan européen, c'est ce que l'on appelle en français les «réalisations exemplaires», et dans l'autre langue officielle, l'anglais, «pilot projects». Tous les pays qui participent à l'Année européenne font part au Conseil de l'Europe de projets de ce genre, issus de leur choix, dans des communes urbaines ou campagnardes, d'un programme exemplaire de restauration, d'assainissement et de «revitalisation». On prévoit une concentration de moyens financiers et de contributions personnelles sur certaines localités, pour pouvoir présenter à bref délai de frappantes réussites. Bien entendu, une certaine émulation est entretenue entre les pays et les communes, et le Conseil de l'Europe a prévu aussi de récompenser les prestations exceptionnelles de certaines communes en faveur d'un site. Mais ces «réalisations exemplaires» doivent en premier lieu exercer leur effet dans le pays même; elle doivent faire école, être pour d'autres communes une incitation à se distinguer elles aussi par leurs propres initiatives. Des réalisations rapides et spectaculaires sont indispensables, afin que la presse, la radio et la télévision puissent les faire connaître de manière continue.

La liste des projets européens, telle qu'elle a été dressée à l'intention du Conseil de l'Europe, se trouve à la fin du présent chapitre. Pour la Suisse, le comité national en a proposé quatre: Morat FR, Ardez GR, Corippo TI et Ocotodurus (Martigny VS). Divers critères ont déterminé ce choix; les plus importants sont, en résumé, les suivants:

- La diversité linguistique et culturelle de la Suisse doit se manifester sur le plan international à l'occasion de cette campagne.
- Morat, par ses liens historiques avec les guerres de Bourgogne, peut aisément susciter un écho international; en tant que petite cité médiévale, il représente un élément caractéristique de notre patrimoine architectural.

- L'antiquité doit, elle aussi, avoir sa place dans la conscience culturelle de notre peuple. Bien qu'étant un domaine spécial, l'archéologie est largement prise en considération pour l'Année européenne.

- La substance architecturale de notre pays réside moins que dans d'autres pays en des monuments renommés; ses deux caractères irremplaçables, qui font son originalité nationale et sa valeur même sur le plan international, sont d'une part la diversité de ses formes, et d'autre part son style principalement campagnard, qui marque l'ensemble de notre paysage culturel et s'exprime par un nombre impressionnant de villages typiques.

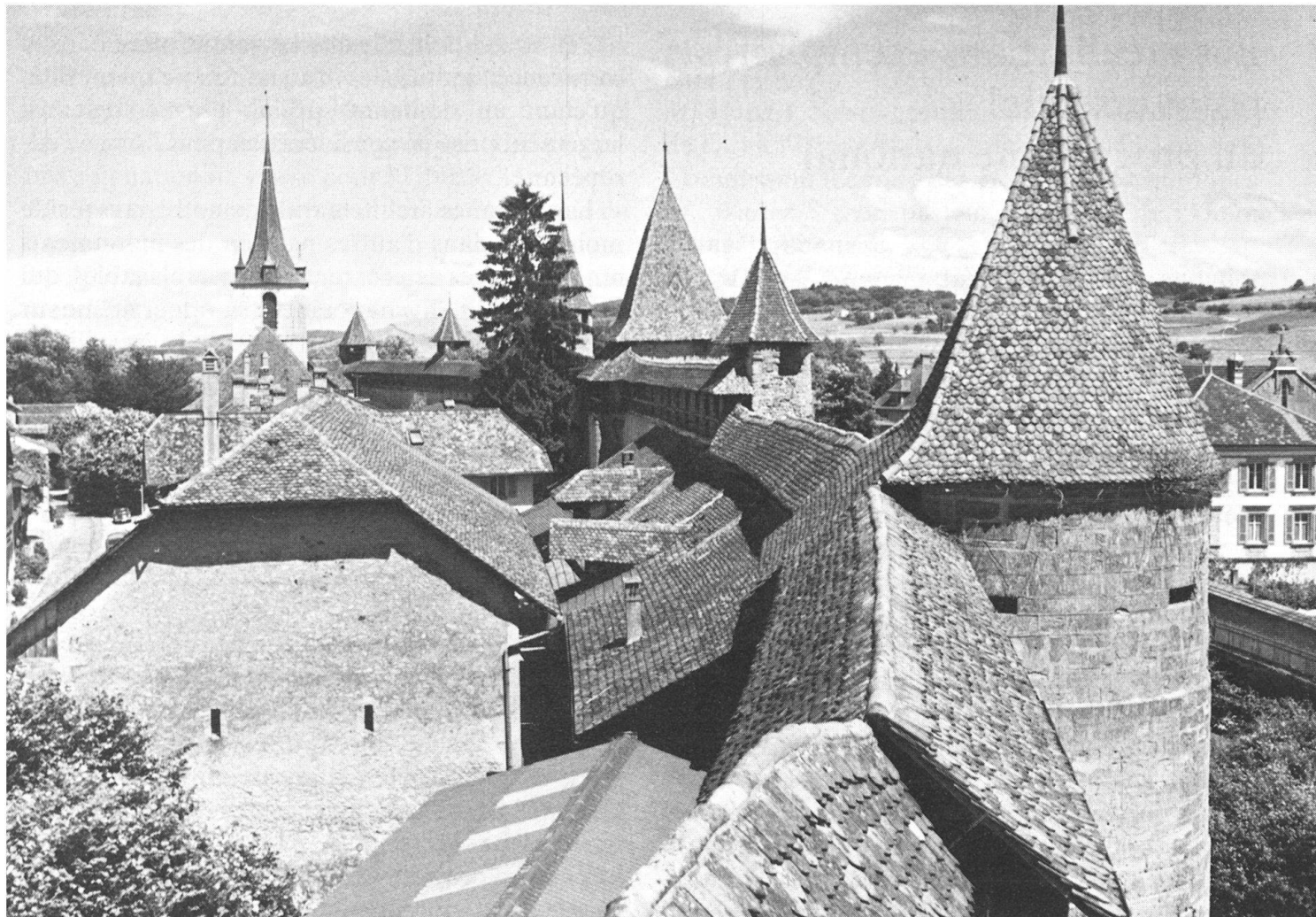
- En tant qu'important pays alpestre, la Suisse se doit, aux yeux des pays participants, de mettre également en évidence le patrimoine architectural de ses hautes vallées.

- Il est indispensable aussi que les communes concernées aient déjà fait un travail préparatoire suffisant dans le domaine d'une protection des sites largement conçue, ou d'autres domaines analogues, et soient prêtes à fournir un effort spécial, propre à leur assurer aussi rapidement que possible une réussite spectaculaire.

Les quatre communes choisies paraissent remplir au mieux les conditions ci-dessus énumérées. Nous allons maintenant les décrire, en précisant leurs caractères spécifiques et les problèmes typiques qui se posent à elles.

La petite ville fribourgeoise de Morat

est un des exemples les plus remarquables de ville ancienne qui, parmi plus de 170 cités fortifiées du moyen âge, soit restée dans les temps modernes un témoin vivant de notre histoire. Nulle part ailleurs dans notre pays, des ouvrages de défense de la fin du moyen âge ne se sont conservés, dans une mesure même approchante, aussi bien qu'à Morat, où subsistent plusieurs centaines de mètres d'enceinte et une douzaine de tours. Quand bien même, au XIXe siècle, les deux ouvrages avancés et le donjon, ainsi que les fortifications du côté du lac, ont été sacrifiés à l'esprit régnant, ce qui reste ne laisse rien à désirer, du point de vue suisse, quant à l'ancienneté et au caractère de ville fortifiée bien circonscrite. De fait, Morat est une petite ville parfaitement représentative, entre Léman et Bodan, de plusieurs douzaines d'autres de même type, notamment en ce qui concerne les tâches qui lui in-



Morat, dont les fortifications extraordinairement bien conservées font de cette petite cité médiévale un cas exemplaire en notre pays, est digne d'un effort tout particulier.

combent et les problèmes qui s'y posent. Les prestations spéciales qui seront accordées à Morat dans le cadre de l'Année européenne correspondent bien aux efforts inlassables qu'a déployés la Commune elle-même, ces dernières décennies, pour protéger et restaurer son précieux patrimoine.

Une série de mesures concrètes, qui seront prises ces prochains mois et trouveront leur couronnement en 1976 pour le 500e anniversaire de la bataille de Morat, figuraient déjà au programme de l'Ecu d'or 1971 pour le patrimoine national et la protection de la nature. Les points les plus impor-

tants de ce programme, aujourd'hui encore, sont les suivants:

- Assainissement des ouvrages de défense, qui sous leur forme actuelle datent de 1480 et ont été restaurés pour la dernière fois au début de notre siècle; ils doivent, au surplus, être revalorisés à l'intention du public, et devenir accessibles sur une plus grande longueur, soit depuis la tour des Sorcières jusqu'à la porte de Berne.
- Sur plusieurs points, le fossé entourant la ville doit encore être dégagé.
- Le pavage des anciennes rues est en cours.
- Pour la reconstitution des arcades à l'emplacement de deux bâtiments qui en interrompent la suite, il y a de bonnes chances de réalisation.
- Le nettoyage des toitures, qui, du haut des remparts, offrent au visiteur un coup d'œil extraordinaire de variété, est déjà fort avancé; des efforts ont été entrepris pour la réalisation d'une antenne commune de télévision.
- L'un des ouvrages les plus pressants est la restauration du moulin communal, démoli avant la bataille de 1476 pour faciliter la défense de la ville et reconstruit aussitôt après; ce bâtiment se prêterait particulièrement bien à un musée commémoratif de la bataille.

– Une série de restaurations (entre autres, celles des deux églises) sont en cours, ainsi que le dégagement de plusieurs cours intérieures.

– Maintenant que la route de contournement a libéré la vieille ville du trafic de transit, reste une mesure importante à prendre: l'interdiction du trafic privé qui n'est pas strictement nécessaire, sans que la rue principale en souffre du point de vue économique; la solution de ce problème est difficile, et le cas de Morat devra montrer de façon exemplaire comment on peut sauvegarder nos centres historiques par des mesures satisfaisant à la fois l'économie et la sociologie. Il s'agit donc à Morat, comme pour des milliers d'autres localités, de la question fondamentale: comment la partie ancienne d'une ville peut-elle rester vivante, et comment les nouveaux quartiers doivent-ils être conçus pour que s'établisse un enrichissement réciproque, et non pas une situation de concurrence qui condamnerait la ville ou le village historique à devenir un «musée».

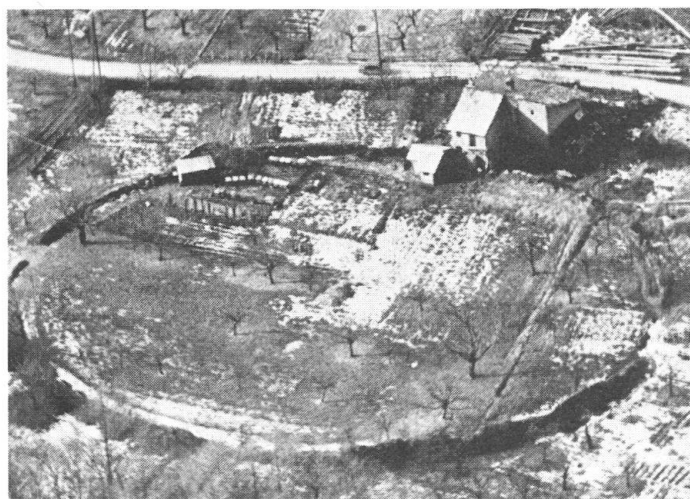
Octodurus – la ville romaine de Martigny

La Suisse romande entre en considération avec un site archéologique dont les problèmes sont, dans une mesure exceptionnelle, d'un intérêt aussi actuel que général: ici se heurtent les fortes pressions d'une période d'expansion, et la nécessité non moins impérieuse d'accorder aux témoins d'un lointain passé l'estime et le respect qui leur sont dus.

Octodurus (ou Octodurum) fut entre le quatrième et le sixième siècle le premier siège épiscopal de cette région. Le professeur Beerli, dans son Guide du Valais, décrit cette riche ville romaine (Forum Claudii Vallensium), «qui pouvait entasser au moins 6000 spectateurs dans son amphithéâtre (le prétendu «Vivier», visible près de la voie de la ligne Martigny–Orsières), qui avait ses rues tracées au cordeau formant des îlots de 50 mètres, un forum de 105 mètres, bordé de portiques, un «auditoire» (salle d'études, chauffée par hypocaustes, comme le confirme une inscription du II^e siècle), sans parler des œuvres d'art, découvertes lors de fouilles à partir de 1884, et dont les misérables débris suffisent à faire la gloire du musée de Valère – fragments de statues de bronze d'une exceptionnelle beauté, les onze morceaux d'une figurine de marbre qui, une fois recollés, constituèrent une Aphrodite de Cnide...»

La ville romaine, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est l'œuvre de «ce grand protecteur des cités», l'empereur Claude (41–54 ap. J.-C.), mais fut bâtie à l'endroit d'un établissement plus ancien. L'ensemble, qui n'a malheureusement été que partiellement exploré, et dont les parties mises au jour sont en mauvais état, a une valeur historique et cul-

Ce ne sont pas seulement des problèmes d'archéologie qui, dans le cadre de l'Année européenne, doivent être résolus à Martigny-Octodurus: ce sont plus encore des problèmes d'ordre économique, financier et juridique.



turelle d'importance nationale. Ce prestige, reconnu par tous les spécialistes, devrait faciliter la prise de conscience non seulement des autorités et de la population de la commune de Martigny, mais en premier lieu des propriétaires du terrain, du fait qu'il y a là des valeurs inestimables. C'est une condition «sine qua non», et urgente, du sauvetage d'Octodurus. Car il ne s'agit pas seulement, en l'espèce, d'une question de restauration et de consolidation de vestiges archéologiques, ou de la poursuite des fouilles et d'une recherche scientifique menée avec méthode; bien plus importants encore sont les problèmes de la planification et de la protection juridique des lieux: par exemple, le prochain Comptoir de Martigny est prévu juste à l'endroit où se trouve le forum (un des plus importants points de fouille), et l'amphithéâtre ne pourra pas être exploré plus avant, ni protégé, aussi longtemps qu'une solution ne sera pas trouvée en accord avec les particuliers qui occupent le terrain. Toute la planification locale, les projets de routes, et la procédure d'autorisation pour la construction, doivent être fonction de ces conditions particulières, qui commandent un juste équilibre entre les besoins contradictoires du patrimoine culturel et d'une zone de construction en pleine expansion.



Ardez – un village en pleine évolution

Ce n'est pas seulement pour les Grisons et la culture romanche, pour l'Engadine et son architecture caractéristique, qu'Ardez a été retenu comme village type à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural: il représente tout simplement un village suisse. Certes, la maison engadinoise a une allure bien à elle, qui laisse à n'importe quel visiteur suisse ou étranger une impression inoubliable; mais un phénomène identique se produit dans d'autres régions agricoles du pays; seuls les éléments de détail diffèrent. Les structures architecturales sont tout aussi caractéristiques, et l'enthousiasme qu'elles suscitent non moins vif, à Marthalen, à Saillon ou à Epesses, à Bönigen ou Niederwald, pour ne citer au hasard que quelques exemples. Quand bien même les formes et les styles varient, les problèmes restent fondamentalement les mêmes. Ils proviennent de l'inexorable évolution de l'agriculture, et des profonds changements sociologiques et économiques qui lui sont liés. La question fondamentale est toujours celle-ci: comment ces superbes villages, constitués par des siècles d'harmonieux développement – architecture sans architectes et patrimoine de première valeur – peuvent-ils être revigorés de façon qu'ils conservent toute leur substance?

La Commune d'Ardez (Basse-Engadine) a tenu compte de cette question en élaborant, il y a des années déjà et conformément aux propositions de la Ligue du patrimoine national, son plan d'aménagement; de sa propre initiative, elle en a fait un instrument capable d'assurer une vie saine et un avenir à ce superbe village, où de puissantes bâtisses présentent des façades, généralement du XVII^e ou du XVIII^e siècle, peintes ou richement parées de sgraffites. Une agriculture solide pourra s'y maintenir, ainsi qu'une modeste industrie. Des maisons vides ou peu utilisées, idéales pour le paisible tourisme familial, offrent une possibilité de développement économique. A la condition, d'ailleurs, que la ruée touristique des vacances d'été transite à l'extérieur du village, et que les maisons, si nécessaire, ne soient pas seulement assainies et transformées, mais aussi restaurées, extérieurement, dans toutes les règles de l'art, afin qu'elles retrouvent leur prestige et leur attrait. De tels projets sont en préparation, et la route de contournement n'est pas loin de sa réalisation. Il ne manque

plus que les bases juridiques et la planification qui assureront la protection et le développement harmonieux, sans fausses notes, du village, et protégeront le paysage environnant qui en forme le cadre.

Corippo – une tentative de réanimation

Le village de Corippo – situé sur un balcon ensoleillé de la rive droite du val Verzasca – est aussi à sa manière un cas typique et d'une importance qui n'est pas seulement nationale. La dépopulation continue des régions de montagne, où les villages, leurs traditions, leur civilisation et leur culture sont enracinés depuis des siècles, crée un malaise. La nature, cultivée avec zèle par des générations de petits paysans, retombe en friches. Les villages s'étiolent, meurent lentement, et avec eux meurt un peu de culture, de particularisme, un peu de la substance même du pays.

Redonner vie à Corippo, c'est aussi une question d'architecture typique (la maison aux murs de pierres sèches, avec escalier extérieur et toiture de pierres plates); c'est aussi une question de structure caractéristique (maisons serrées, encastrées les unes dans les autres, sans la moindre fausse note, et comme collées à la pente); et c'est encore une question de sauvegarde du patrimoine historique (église du XVII^e et XVIII^e siècle); seulement, ces considérations-là ne peuvent pas être au premier plan, n'ont en soi qu'un sens trop restreint. L'essentiel – et sur ce point, Corippo n'est qu'un cas modèle – est un problème d'intérêt national qui concerne aussi bien l'ethnologie, l'économie (tourisme), que la politique. Comment nous y prendrons-nous, jusque dans les régions périphériques où aucun développement n'est possible, pour assurer à une population stable une vie digne, et garantir du même coup, pour l'avenir, la préservation de son patrimoine naturel et architectural? Depuis longtemps, Corippo fait l'objet d'études minutieuses. Pour passer aux réalisations – ici comme ailleurs –, il faut recourir à des méthodes non conventionnelles, où les éléments juridiques et traditionnellement financiers ne jouent pas de rôle. Souhaitons qu'au prix d'un effort spécial, dans le cadre de l'Année européenne, le cas de Corippo trouve une solution. Au centre du problème, il y a l'homme, la résurrection des murs abandonnés, la création d'une nouvelle base économique. Il faut éviter, en tout cas, d'en faire un «musée vivant».

F. Notter

Ardez: harmonie de l'architecture et du paysage environnant.



Corippo, aujourd'hui, est en passe de devenir ce qu'on pourrait appeler un monument sans maître. Quelles possibilités d'avenir y a-t-il pour ce modèle d'esthétique et d'harmonie, pour cette image d'une culture séculaire? La tâche est là, qui nous défie.

Liste des réalisations exemplaires en Europe

Autriche: Krems an der Donau, Rust, Salzburg;
Belgique: Bruges, Namur;
Chypre: Nicosie;
Danemark: Paysages protégés du Zealand central, Christiansfeld, Helsingør;
Espagne: Arcos de la Frontera, Sos del Rey Católico, Trujillo;
France: Colmar, Conques, Rouen, Sarlat;

Irlande: Holycross, Limerick;
Italie: Bologne, Tarente, Vérone;
Luxembourg: Luxembourg;
Malte: Mdina;
Pays-Bas: Amsterdam, Middelburg, Orvelte;
Norvège: Osterdalen, Stavanger;
République fédérale allemande: Alsfeld, Berlin, Rotherburg, Xanten;
Royaume-Uni: Chester, County of Fife, Edimbourg, Poole;
Suède: Engelberg's Ironworks, Falun, Visby.